



Monsieur le Directeur des ressources humaines,  
Monsieur le Directeur des relations sociales,

Dans le cadre de l'agenda social 2021, la DRH a planifié des réunions pour donner suite à la volonté du Directeur Général de vendre le chalet de Courchevel pour des raisons illégitimes et, à ce stade, toujours incompréhensibles.

Les organisations syndicales représentatives de l'Établissement public, **CGT – CFDT – CFE-CGC – UNSA et SNUP** réunies en intersyndicale, continuent à s'opposer à la vente de ce chalet : les arguments « d'image externe » et de coût d'entretien ne sont pas au niveau de ce que ce chalet représente pour les personnels.

Une 1<sup>ère</sup> réunion nous a permis de réaffirmer cette opposition à la vente de ce chalet, réunion lors de laquelle, de façon indécente, une proposition de compensation financière nous a été présentée avec comme référence une offre de location de studio bas de gamme sans aucun service.

Si la Direction persiste dans sa volonté de vendre (il est toujours temps de renoncer et d'informer les sociétés ayant affiché une marque d'intérêt que la CDC renonce à la vente de ce bien commun), l'ensemble des organisations syndicales vous demande :

- De proposer une compensation financière d'1,5 M€ (en comprenant les stages retraite) qui permette aux agents d'accéder à une prestation identique.
- De permettre aux agents de la CDC d'accéder au chalet lors de la saison hiver 2022.
- De recueillir les souhaits des quatre salariés du chalet et de les accompagner dans leur reclassement.

Ce n'est qu'à ces trois conditions cumulatives que nous pourrions avoir une négociation constructive et apaisée.

Cordialement

L'intersyndicale **CGT / CFDT / CFE-CGC / UNSA / SNUP**

